

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**du Jeudi 26 Juin 2025 à 20 h 00**  
**(Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Article L.2121-15 du CGCT)**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 26 juin 2025 à 20 h 00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal de BELLEVILLE SUR MEUSE. La réunion est publique.

**Membres du Conseil : Maire, adjoints, conseillers délégués, et membres par ordre alphabétique**

| Nom et Prénom        | Présent | Excusé | Absent | Pouvoir                    | Nom et Prénom         | Présent | Excusé | Absent | Pouvoir                  |
|----------------------|---------|--------|--------|----------------------------|-----------------------|---------|--------|--------|--------------------------|
| SOUBRIER Marie-Paule | X       |        |        |                            | GEORGE Sébastien      | X       |        |        |                          |
| CHARDIN Sylvie       | X       |        |        |                            | GEHIN Marie-Christine |         |        |        | à Mme JEANNESSON Martine |
| REVEANI Michel       | X       |        |        |                            | JEANNESSON Martine    | X       |        |        |                          |
| GARAND-MULLER Emilie | X       |        |        |                            | KLEIN Pierrette       |         |        | X      |                          |
| OME Christophe       |         |        |        | à Mr DELCROIX Dylan        | MARTIN Patrick        |         |        |        | à Mr GEORGE Sébastien    |
| LARMIGNY Lionel      | X       |        |        |                            | MEJRI Christelle      |         |        | X      |                          |
| SPAGNUT Sébastien    |         |        |        | à Mr REVEANI Michel        | MUNERELLE Régine      | X       |        |        |                          |
| AMBROSIO Samuel      | X       |        |        |                            | DELCROIX Dylan        | X       |        |        |                          |
| COLSON Erwan         | X       |        |        |                            | RENAUX Cédric         | X       |        |        |                          |
| DURET Jean-Luc       |         |        |        | à Mme MUNERELLE Régine     | TALFOURNIER Hélène    | X       |        |        |                          |
| EWANGUE Joëlle       |         |        |        | à Mme SOUBRIER Marie-Paule | JANDIN-CAPAO Laura    | X       |        |        |                          |
| FOURILLON Virginie   | X       |        |        |                            | <b>TOTAL</b>          |         |        |        |                          |

| Membres du CM : 23 Membres |    |    |
|----------------------------|----|----|
| Votants                    |    |    |
| Présents                   | 15 | 21 |
| Pouvoirs                   | 6  |    |
| Absents                    | 2  |    |

**Pouvoir (s) :**

Mr OME Christophe à Mr DELCROIX Dylan  
 Mr SPAGNUT Sébastien à Mr REVEANI Michel  
 Mr MARTIN Patrick à Mr GEORGE Sébastien  
 Mme EWANGUE Joëlle à Mme SOUBRIER Marie-Paule  
 Mme GEHIN Marie-Christine à Mme JEANNESSON Martine  
 Mr DURET Jean-Luc à Mme MUNERELLE Régine

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Arrivée de Madame Sylvie CHARDIN à 20 h 10

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a **15 présents, 6 pouvoirs, et 2 absences et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir, aucune personne ne souhaite l'enregistrer.

**Désignation du secrétaire de séance :**

**Monsieur Dylan DELCROIX** est désigné de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2025
- ❖ Compte rendu de décision n°03/2025 – Lancement du marché des assurances
- ❖ Décisions modificatives de crédits
- ❖ Avenants au marché de travaux toiture bâtiment Mairie-Salle des Fêtes
- ❖ Subvention au Moto club
- ❖ Subvention exceptionnelle à Verdun Agglomération Handball
- ❖ Renouvellement du contrat de concession gaz avec GRDF
- ❖ Convention adhésion à l'application mobile mairie IntraMuros
- ❖ Adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse
- ❖ Adhésion au CEREMA
- ❖ Opération Mille Talents 2025
- ❖ Vente de suspensions à fleurs
- ❖ Reprise de la voirie Impasse Demenois
  
- ❖ Informations diverses
- ❖ Questions diverses

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2025

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2025.

Monsieur Erwan COLSON fait quelques remarques concernant le compte-rendu :

- Demande la modification de l'entête des comptes rendu car l'article 32 du Code de l'Administration Communale n'existe plus.
- Indique également que le compte rendu n'est pas conforme à la loi : il manque des informations (Ordre du jour, noms des présents, les pouvoirs, ...)

**Le compte-rendu du 08 avril 2025 est approuvé à l'unanimité (21 voix pour).**

### Compte-rendu de décision n°03/2025 – Lancement du marché assurances

Conformément à la réglementation et sans qu'il y ait besoin de voter, Madame le Maire rend compte d'une décision qui a été prise dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 de Code des Collectivités Territoriales, accordée par le conseil municipal au Maire

#### ➤ **Décision n°03/2025 : Lancement du marché assurances**

7 lots : Responsabilité civile – Fonctionnelle – Protection juridique – Automobiles – Dommages aux biens – Risques statutaires du Personnel – Cyber risque

Le conseil municipal prend note de ce compte-rendu de décision du maire prise par délégation

### 2025-06-22 : Décisions modificatives de crédits

Afin de procéder au remboursement d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), il convient d'ouvrir les crédits suivants :

#### · **Chapitre 014 – Atténuations de produits**

- Article 7391112 : Dégrevement de Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) : + 1 400 €

#### · **Chapitre 011 – Charges à caractère Général**

- Article 60613 : Chauffage urbain : - 1 400 €

Pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** la réalisation de la décision modificative de crédits

#### 2025-06-23 : Décisions modificatives de crédits

Afin de régulariser le Budget Primitif 2025 par rapport aux Restes à Réaliser 2024, il convient de passer une décision modificative au budget primitif comme suit :

· **Chapitre 013 – Subventions d'investissement**

- Article 13461 : DETR : + 22 616 €

· **Chapitre 010 – Dotations, Fonds divers et Réserves**

- Article 10222 : FCTVA : - 22 616 €

Pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** la réalisation de la décision modificative de crédits

#### 2025-06-24 : Avenant N°1 au marché initial – Travaux de rénovation toiture bâtiment Mairie-Salle des Fêtes

Dans le cadre du marché de Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment Mairie-Salle des Fêtes, attribué à l'entreprise LE BRAS FRERES, il y a une moins-value de 17 520 € HT pour l'ornement œil de bœuf du 2 pans

Conformément aux articles 139 et 140 du code des marchés publics, la Commune doit recourir à un avenant au marché initial.

Je vous invite à m'autoriser à valider l'avenant n° 1 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de – 17 520,00 € HT.

Pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **par 20 voix pour et 1 abstention**

**AUTORISE** la signature l'avenant n° 1 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de – 17 520,00 € HT

#### 2025-06-25 : Avenant N°2 au marché initial – Travaux de rénovation toiture bâtiment Mairie-Salle des Fêtes

Dans le cadre du marché de Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment Mairie-Salle des Fêtes, attribué à l'entreprise LE BRAS FRERES, l'ensemble du 2 pans nécessite des travaux supplémentaires : variante beauvoise graphite pour un montant de 24 207,25 € HT.

Conformément aux articles 139 et 140 du code des marchés publics, la Commune doit recourir à un avenant au marché initial.

Je vous invite à m'autoriser à valider l'avenant n° 2 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de 24 207,25 € HT.

Messieurs AMBROSIO et COLSON interrogent sur le fait de la nécessité de ces avenants.

Madame le Maire répond que la couleur des tuiles n'était pas précisée dans le marché, qu'après réflexion la suppression des ornements sur le 2 pans élimine les éventuelles fuites, que sur les conseils de l'entreprise les choix proposés rendront un meilleur esthétique du bâtiment.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **par 16 voix pour et 5 abstentions**

**AUTORISE** la signature l'avenant n° 2 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de 24 207,25 € HT

#### **2025-06-26 : Avenant N°3 au marché initial – Travaux de rénovation toiture bâtiment Mairie-Salle des Fêtes**

Dans le cadre du marché de Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment Mairie-Salle des Fêtes, attribué à l'entreprise LE BRAS FRERES, l'ensemble des zingueries et des ornements zinc nécessite des travaux complémentaires : variante en zinc Quartz pour un montant de 3 965,75 € HT.

Conformément aux articles 139 et 140 du code des marchés publics, la Commune doit recourir à un avenant au marché initial.

Je vous invite à m'autoriser à valider l'avenant n° 3 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de 3 965,75 € HT.

Pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **par 16 voix pour et 5 abstentions**

**AUTORISE** la signature l'avenant n° 3 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de 3 965,75 € HT

#### **2025-06-27 : Subvention au Moto club**

Le Moto Club de VERDUN, par courrier reçu le 17 mars 2025, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025

Madame le Maire propose d'attribuer 300 €.

Monsieur AMBROSIO interroge Madame le Maire quant au sinistre (incendie) survenu au bâtiment du club si une subvention exceptionnelle sera versée.

Madame le Maire répond que cela sera étudié au moment venu à savoir lors de la présentation du projet de reconstruction.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 d'un montant de 300 € au Moto Club de Verdun

## 2025-06-28 : Subvention exceptionnelle à Verdun Agglomération Handball

Le Club Verdun Agglomération Handball, représenté par son président Mr LE BRAS Julien, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation des Finales Coupe Meuse de Handball qui se sont déroulées les 14 et 15 juin 2025.

Madame le Maire propose d'attribuer 500 €.

Pas de débat.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Club Verdun Agglomération Handball

## 2025-06-29 : Renouvellement du contrat de concession gaz avec GRDF

Il convient de renouveler le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz sur le territoire de Belleville sur Meuse avec GRDF.

La distribution de gaz sur le territoire desservi par la concession conclue entre la commune et GRDF a pris effet le 21 juin 1999 pour une durée de 30 ans.

Ce nouveau contrat est conforme au modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et France Urbaine et approuvé par leur instance de gouvernance respective en juin 2022.

GRDF assure l'exploitation, l'entretien, les investissements de notre réseau de gaz. Il tient compte de la transition énergétique, vision à l'horizon 2050.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 30 ans.

Pas de débat.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** le renouvellement du contrat de concession de gaz avec GRDF pour une durée de 30 ans

## 2025-06-30 : Adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse

Depuis plusieurs années, la commune adhère à l'Association des Communes Forestières de la Meuse.

Je vous invite à m'autoriser à renouveler l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse et à payer une cotisation d'un montant de 110 € correspondant à la cotisation pour l'année 2025 et à l'abonnement à la revue nationale des Communes Forestières.

Pas de débat.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à 14 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions,**

**AUTORISE** l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Meuse et à la Fédération Nationale et d'en respecter les statuts

**AUTORISE** Madame le Maire à payer la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion d'un montant de 75,00 € + 35,00 € d'abonnement à la revue nationale des Communes Forestières

## 2025-06-31 : Convention adhésion à l'application mobile mairie IntraMuros

Il convient d'avoir recours à un nouveau contrat avec IntraMuros pour l'application mobile mairie. Celle-ci remplacera l'application CentoAcces.

Le montant de ce contrat est de 45 € HT par mois.

Le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une durée initiale de 18 mois renouvelable automatiquement pour 36 mois.

La maintenance et l'accès sont assurés pendant toute la durée de l'abonnement.

Je vous demande l'autorisation de signer ce nouveau contrat pour un montant mensuel de 45 € HT avec IntraMuros aux conditions énoncées.

Monsieur COLSON demande qui s'occupera de cette nouvelle application

Madame le Maire répond qu'une personne du service administratif aura la charge de cette application.

Monsieur COLSON demande ce que fera Monsieur LARMIGNY puisque Cento Access est supprimé.

Madame le Maire répond que Monsieur LARMIGNY a la charge de la gestion des caméras.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à 19 voix pour (un conseiller possédant un pouvoir était sorti de la salle au moment du vote)**

**AUTORISE** la signature du contrat

## 2025-06-32 : Adhésion au CEREMA

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

Compte tenu des objectifs du Cerema et de la Commune de BELLEVILLE SUR MEUSE (Requalification des quartiers), il est proposé d'adhérer au Cerema et de désigner le représentant de la commune dans le cadre de cette adhésion.

Je vous invite à m'autoriser à adhérer au CEREMA et à payer une cotisation d'un montant de 500 € correspondant à la cotisation pour l'année 2025.

De désigner Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, pour représenter la Commune de BELLEVILLE SUR MEUSE au titre de cette adhésion.

Pas de débat.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** l'adhésion au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et à payer une cotisation annuelle de 500 € correspondant à la cotisation pour l'année 2025

**DESIGNE** Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, pour représenter la Commune de BELLEVILLE SUR MEUSE au titre de cette adhésion

## 2025-06-33 : Opération Mille Talents 2025

Pour la 9<sup>ème</sup> année, la Commune de Belleville sur Meuse met en place l'opération « Mille Talents » en direction de tous les Bellevillois enfants et adultes qui s'inscriront pour l'année 2025-2026 à une activité sportive et/ou culturelle dans un club ou une association de type « Loi 1901 » ou un établissement public (Conservatoire, Atelier d'Art, Aquadrome, EPL Agro ou activités sportives « animations adultes » proposées par la ville de Verdun à la conditions que les tarifs soient les mêmes pour tous les habitants du territoire de la CAGV) dont le siège social est sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Il s'agit d'une réduction sur la cotisation annuelle sachant que chaque enfant ou adulte recevra un coupon « Sport » et un coupon « Culture » pour une activité sportive et/ou une activité culturelle.

Elle est limitée dans son montant, dégressive en fonction du quotient familial et divisée en 2 catégories : des coupons pour les jeunes (0 à 18 ans) nés entre le 01/01/2025 et le 31/12/2007 et des coupons pour les adultes nés avant le 31/12/2007 (+ de 18 ans).

Les Bellevillois qui ont leur résidence principale et qui habitent sur la commune pourront bénéficier de cette aide au regard de leur revenu fiscal de référence qui figure sur l'avis d'imposition ou de non-imposition. Un coefficient multiplicateur sera appliqué en fonction du nombre d'enfants. A chaque tranche de revenu fiscal correspond un pourcentage d'aide respectivement de 20, 40 ou 60 % pour les jeunes (0 à 18 ans) nés entre le 01/01/2025 et le 31/12/2007 et de 10, 20 et 30 % pour les adultes de + de 18 ans nés avant le 31/12/2007.

Pour les jeunes (0 à 18 ans), nés entre le 01/01/2025 et le 31/12/2007, cette aide ne saura dépasser 50 € pour chaque activité, soit 100 € par personne bellevilloise.

Pour les adultes (+ de 18 ans), nés avant le 31/12/2007, cette aide ne saura dépasser 30 € pour chaque activité, soit 60 € par personne bellevilloise.

La Commune de Belleville-sur-Meuse effectuera le remboursement des sommes correspondantes aux associations, clubs ou établissement public après avoir reçu de ceux-ci la partie des coupons les concernant dûment remplie ainsi que les justificatifs en découlant.

La participation de la commune aux Bellevillois qui s'inscrivent à une activité sportive et/ou culturelle sur le territoire de la CAGV. Du fait de l'arrêt du PIA (Projet d'Investissement d'Avenir), l'opération Mille Talents est ouverte à tous les Bellevillois quel que soit l'âge. Cela représente environ 9 000 € au budget 2025 pour la commune.

Je vous invite à m'autoriser à valider l'opération « Mille Talents » 2025.

Pas de débat.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** la mise en place l'opération Mille Talents 2025

## 2025-06-34 : Vente de suspensions à fleurs

Les anciennes suspensions à fleurs en stock aux services techniques ont été demandées pour achat par une collectivité.

La Mairie de CLERY LE PETIT souhaite acquérir 20 suspensions.

Je vous propose un prix unitaire de 50 € soit 1 000 € pour les 20 suspensions.

Je vous invite à m'autoriser à vendre 20 suspensions à fleurs à 50 € l'unité à la Mairie de CLERY LE PETIT et à signer tous documents nécessaires à la vente.

Pas de débat.

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants

- **AUTORISE** Madame le Maire à vendre 20 suspensions à fleurs à 50 € l'unité à la Mairie de CLERY LE PETIT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** la vente de 20 suspensions à fleurs à 50 € l'unité à la Mairie de CLERY LE PETIT

## 2025-06-35 : Reprise de la voirie Impasse Demenois

La demande de rétrocession a été faite en octobre 2016.

Cela concerne le lotissement de 4 parcelles créé en 1997, Impasse Demenois.

Cette rétrocession dans le domaine privé communal sera effectuée à titre gratuit.

Il conviendra d'acter le transfert de propriété de cette parcelle (AD 571) par un acte notarié.

Le notaire chargé de rédiger l'acte sera Maître PAQUIN Olivier, Notaire à l'Office de la Paix à Verdun.

Je vous invite à m'autoriser à reprendre la voirie de l'Impasse Demenois, parcelle cadastrée AD 571 dans le domaine privé communal, à titre gratuit.

Pas de débat.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** la reprise de la voirie de l'Impasse Demenois, parcelle cadastrée AD 571 dans le domaine privé communal, à titre gratuit et que le notaire chargé de rédiger l'acte sera Maître PAQUIN Olivier, Notaire à l'Office de la Paix à Verdun.

## Questions diverses

Néant

## Informations diverses

Marie-Paule SOUBRIER

- Harmonie municipale → Dossier toujours en justice
- Concernant le mail de Monsieur Erwan COLSON au sujet du compte-rendu de la réunion avec la DDT pour la circulation dans le nouveau Lotissement « Les Charrières » : il avait été convenu que le compte-rendu serait fait par la DDT. D'où un certain délai avant que celui-ci soit transmis au Membres du Conseil.
- La construction du Mc Do doit commencer début juillet.
- Le Judo Club a renouvelé son bureau

Emilie GARAND MULLER

- Le Forum des Associations aura lieu le samedi 6 septembre 2025 à la Salle Convard.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 25.

|                                                                                                |                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le secrétaire de séance,<br>Dylan DELCROIX                                                     | Madame Le Maire,<br>Marie-Paule SOUBRIER                                                        |
| Signature<br> | Signature<br> |



